

RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00620

Numéro SIREN : 348 811 076

Nom ou dénomination : A B C D E

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 12962

"A.B.C.D.E."

Société à responsabilité limitée au capital de 300.150 €

Siège social : 4 ZI du Champy
à SAINT-NICOLAS DE PORT (M&M)
RCS NANCY 348 811 076

◆◆◆

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2018

.../...

CINQUIEME RESOLUTION – MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'assemblée générale a pris acte de la démission de son mandat de commissaires aux comptes titulaire de la société "VB EXPERTISE ET AUDIT" au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'assemblée générale décide en conséquence de nommer en son remplacement pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Monsieur Romain KNOB exerçant à LONGEVILLE LES METZ (Moselle)
17, rue des mésanges

Monsieur Romain KNOB a déclaré accepter leur mandat et remplir toutes les conditions légales et réglementaires pour l'exercer.

2-L'assemblée générale prend acte de la cessation du mandat de Monsieur Romain KNOB en qualité de commissaire aux comptes suppléant en raison de sa nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

L'assemblée générale décide en conséquence de nommer en son remplacement pour la durée du mandat restant à courir du commissaire aux comptes titulaire:

- La société " SOGEXCO" exerçant à METZ (Moselle) 3 rue Pierre Simon de
Laplace

La société "SOGEXCO" a déclaré accepter leur mandat et remplir toutes les conditions légales et réglementaires pour l'exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet de réaliser toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la gérance

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke with a stylized, looped mark above it.